

Districts militaires.—Pour le recrutement, l'instruction et le commandement de sa milice, le Canada est divisé en onze districts militaires, le commandant de chacun d'eux étant assisté par un é'at-major de district.

Crédits de la Milice.—Le tableau 9 relève les crédits affectés à la milice durant les six années terminées le 31 mars, 1923 à 1928.

9.—Crédits affectés à la milice, exercices terminés le 31 mars 1923-1928.

Affectations.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Etat-major.....	342,000	327,000	301,000	301,000	301,000	317,000
Corps des cadets.....	350,000	450,000	400,000	400,000	400,000	500,000
Dépenses imprévues.....	55,000	30,000	30,000	30,000	30,000	40,000
Génie et travaux du génie.....	531,000	544,210	500,000	566,000	566,000	803,900
Magasins militaires.....	493,500	491,600	390,000	390,000	390,000	607,799
Fabriques.....	442,900	457,890	420,000	420,000	420,000	472,395
Milice active temporaire.....	1,770,000	1,883,000	1,610,000	1,710,000	1,680,000	2,084,300
Force permanente.....	5,500,000	5,290,000	4,800,000	4,800,000	4,800,000	4,800,000
Collège Royal Militaire.....	369,000	365,000	365,000	365,000	365,000	365,000
Topographie.....	45,000	45,000	35,000	35,000	35,000	40,000
Transports.....	200,000	185,000	160,000	160,000	160,000	165,000
Total.....	10,098,400	10,068,700	9,011,000	9,177,000	9,127,000	10,195,394
Administration civile.....	620,737	764,681 ¹	744,555 ¹	726,701 ¹	753,889 ¹	753,966 ¹
Grand total.....	10,719,137	10,833,381	9,755,555	9,903,701	9,880,889	10,949,360

¹ Ministère de la Défense Nationale.

2.—Service Naval.

Le Service Naval a été créé par la loi du Service Naval de 1910 (9-10 Ed. VII, c. 43). Ses principales attributions sont décrites dans l'Annuaire de 1910, pp. xxvii-xxix.

Le Service Naval fut englobé dans le ministère de la Défense Nationale par l'effet de la loi de 1922, fusionnant cette administration avec la Milice de l'Aviation.

La marine canadienne et sa réserve sont commandées par le directeur du Service Naval, qui est l'un des membres du Conseil de la Défense. Ses attributions s'étendent sur:

1. Les quartiers généraux d'Ottawa (permanents);
2. La marine royale canadienne (permanente);
3. La réserve navale royale canadienne (non permanente);
4. La réserve des volontaires de la marine royale canadienne (non permanente).

Marine royale canadienne.—Ses effectifs sont de 74 officiers et 423 sous-officiers et marins, la plupart d'entre eux engagés volontaires pour sept ans. Une partie du personnel de la marine est constitué par des spécialistes et techniciens: artilleurs, torpilleurs, mécaniciens, etc., prêtés par la marine de guerre britannique, ainsi qu'une petite proportion d'anciens sous-officiers de la marine de guerre britannique ayant signé un engagement de deux à cinq ans.

Une partie des officiers de la marine royale canadienne servent périodiquement à bord des cuirassés, croiseurs légers, etc., de la marine de guerre britannique pour y acquérir l'expérience du commandement à bord de ces unités; en outre, des cours sont organisés à l'usage de certains officiers dans les écoles d'instruction de la flotte, d'où sortent les officiers d'état-major et certains spécialistes: artilleurs, torpilleurs, sans filistes, etc. Les sous-officiers et marins peuvent également suivre des cours identiques dans des écoles à leur usage.

Les vaisseaux de la marine canadienne sont:

- "Champlain" (contre-torpilleur, en service);
- "Vancouver" (contre-torpilleur, en service);
- "Thiepval" (dragueur de mines, en service);
- "Armentières" (dragueur de mines, en service);
- "Festubert" (dragueur de mines, en service);
- "Ypres" (dragueur de mines, en service);
- Sous-marins C.H. 14 et 15 (en réserve).